Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

SEANCE DU 07 décembre 2022

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-deux, le 07 décembre 2022, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

LISTE DES PRESENTS:

GAILLOT Philippe

MENEGHIN Gaël

DEBAILLEUL Delphine

VALANCE Bénédicte WALLERICH Alain

IMMER Alain

OGER Isabelle THILL Céline

SIVEC Jean

VIEIRA Christophe

LISTE DES ABSENTS EXCUSES:

GUINDT Philippe

donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES:

BRUN Jérôme

REUTER Olivier

PEREIRA Julien

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet: 2022 - 673 Encaissement d'un chèque ORANGE

Considérant un diysfonctionnement de la ligne téléphonique de l'école, ORANGE a procédé à une indemnisation pour un montant de 43,01€, facture d'avoir n°0382836198 22G8-2F05 du 20/09/2022, sur la période du 08/09/2022 au 19/10/2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser :

Le chèque n°22 3151866 E du 23/09/2022 de 43,01 € d'ORANGE.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 13 décembre 2022

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 13/12/22

Le Maire,